

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2014

Présents : Flore THEROND – Pascal FRAZZONI, - Patrick BOSC –Marie-Aude SAINT-PIERRE, Rolland MEJEAN, Lydie COUDERC, Marthe PEDULLA, Guillaume BELLATON, Claude BEAU,

Absents ayant donné procuration : - PICANDET Gaspard à COUDERC Lydie
- BOUCHE Marie à Marthe PEDULLA

Secrétaire de séance : Guillaume BELLATON

Après avoir salué l'assemblée, Madame le Maire donne lecture du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2014

Approuvé à l'unanimité

Elle propose d'examiner l'ordre du jour

Elle demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

Fixation tarifs de vente de pâtés au Village de Gîtes de Blajoux

Approuvé à l'unanimité

Fixation tarifs de vente de pâtés au Village de Gîtes de Blajoux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Responsable du Village de gîtes demandant de fixer les tarifs pour la vente de produits du terroir en collaboration avec la ferme de Mativet (Montbrun). Elle propose de mettre en vente du pâté et d'en fixer les tarifs comme suit :

- Pâtés à la cartagène et cévenol : 3.00 € le pot
- Pâtés à la châtaigne, aux cèpes, caussenard au genièvre et confit de foie aux noix : 3.50 € le pot
- Pâté au roquefort : 4.00 € le pot

Approuvé à l'unanimité

Attribution des subventions aux différentes associations

Les attributions de subventions aux différentes associations ont été réparties comme suit en fonction des demandes reçues :

1	APELIQ Ecole privée Ispagnac	1265
2	Parents d'élèves Ecole Publique Ispagnac	550
3	Société des Amis de l'Ecole Publique de Florac	385
4	Parents d'élèves de l'école Publique St Enimie La Santrimiole	220
5	FSE Collège Florac	660
6	FSE Collège St Enimie	440
7	Ass de préfiguration de l'ASA de Quézac	600
8	Blajounels	600
9	Comité des fêtes de Quézac	1000
10	La Prévention routière	100
11	Ligue contre le cancer	100
12	Restos du coeur	200
13	Secours catholique	100
14	Secours Populaire Français	300
15	Corps Sapeurs Pompiers de Florac	200
11	Ballet Bross	200
13	ASTT	400
14	Judo Club Floracois	100
15	Ecole de foot ASTT	300
16	Cinéco	100
18	ALEPE (Balsièges)	20
19	Chemin Urbain V	150
20	Radio BARTHAS	100
21	Foyer rural les petits cailloux	1000
	TOTAL	9090 €

Désignation d'un délégué représentant la commune au Foyer Rural « Les P'tits Cailloux »

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de nommer un délégué représentant la Commune au Foyer Rural « Les P'tits Cailloux ». Elle propose de désigner Gaspard PICANDET.

Approuvé à l'unanimité

Décisions modificatives

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de créer deux nouveaux programme d'investissement

- achat d'un véhicule communal utilitaire
- matériels et équipements divers

Elle propose de modifier le budget de la Commune comme suit :

Dépenses		Dépenses	
<u>Programme 9226</u> Travaux divers		<u>Programme 9227</u> Acquisition d'un véhicule communal	
Article 2312	- 40000.00 €	Article 2315	+ 30000.00 €
		<u>Programme 9228</u> Matériels et Equipements divers	
		Article 2315	+ 10000.00 €
Total	- 40000.00 €	Total	+ 40000.00 €

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Général auprès du PED :

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu de leur vétusté, il y a lieu de prévoir le remplacement des équipements suivants :

- Véhicule de type utilitaire
- Débroussailleuses
- Matériel informatique

Elle informe le Conseil Municipal que ces équipements peuvent faire l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Général au titre du PED.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de tous ces équipements , et décide de solliciter le Département pour une subvention au titre du PED à hauteur de 50 % du montant TTC de ces achats.

Des devis seront demandés pour ces équipements

Questions diverses :

Elections européennes : scrutin du 25 Mai 2014

Afin de pouvoir définir le planning de la tenue des bureaux de vote il est demandé à chaque conseiller de faire part de ses disponibilités.

Référent Territorial du Parc National des Cévennes :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec Mr SCHERRER Délégué Territorial Causses Gorges du Parc National des Cévennes. Elle indique qu'il y a lieu de désigner un interlocuteur référent et propose la désignation de COUDERC Lydie.

Réunion avec le Cabinet Rebière relative au Pont Monument :

L'étude conduite par le Cabinet Rebière est en cours. Cette étude a pour but d'évaluer l'état du Pont, de proposer les travaux nécessaires à sa consolidation et enfin de calculer le portage possible de cet ouvrage. Les conclusions de cette étude permettront en fonction de la possibilité ou non de passage d'engins de 19 tonnes de déterminer si le pont monument restauré suffira à la desserte normale de Quézac ou si un autre

ouvrage doit être envisagé pour pallier aux difficultés d'accès (fortes crues, engins de gros tonnage). Toutefois l'état actuel nécessite un arrêté afin d'interdire la circulation piétonnière sous une arche (côté Quézac) pour la sécurisation du site.

Travaux à la Communauté de Communes :

Les travaux retenus pour l'année 2014 sont des travaux de voirie dans le hameau du Tomple pour un montant de 22 248 € pour lesquels La Communauté de Communes interviendra à hauteur de 14 901.74 €. La différence devra donc être assumée par la Commune par fonds de concours.

Fayet :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différentes démarches entreprises pour élargir la rue de Fayet à hauteur des parcelles D 697 et D 698 et ainsi permettre le passage des véhicules et notamment l'accès aux véhicules de secours.

SAGE :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SAGE pour avis lors d'un prochain Conseil Municipal. Elle remet le dossier à Mr BELLATON délégué du Syndicat Mixte du Grand Site.

Dossiers en cours

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son entretien avec le Maire de Florac qui souhaitait avoir son avis sur le rapprochement de Quézac et Florac dans la perspective de la réforme territoriale. Elle indique que trois dossiers (Assainissement au Mas d'Aussel, construction du centre de secours, et de la maison de santé) lui ont été signalés comme non réglés par la Commune de Quézac pour les deux premiers, et pour le dernier aucune suite n'a été donnée à la demande de participation.

Devenir du Multiservices :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme MALIVERNEY gérants du Multiservices l'informant de la cessation de leur activité à Blajoux à compter du mois de Novembre.

Travaux salle des Fêtes de Blajoux

Les dalles qui ont été enlevées lors des travaux d'évacuation d'eau n'ont pas été remises en place

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.